



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Kosovo

Question écrite n° 56931

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de la défense sur les conséquences des retombées toxiques et radioactives des bombes à uranium appauvri larguées par des avions de l'OTAN pendant la guerre en ex-Yougoslavie sur les militaires et les populations civiles. Des militaires poitevins se sont trouvés sur place pendant les événements tragiques des Balkans, feront-ils partie des victimes de cancers dont la liste s'allonge de jour en jour ? Une grande partie des militaires européens qui étaient sur le front en Bosnie ou au Kosovo sont aujourd'hui victimes de symptômes cancéreux qui pourraient provenir des émanations toxiques et radioactives de ces bombes. En effet, l'uranium appauvri serait une substance radioactive cancérogène qui est toxique à la fois sur le plan chimique et sur le plan radiologique. La leucémie fait partie des risques associés à l'inhalation des microparticules émises lors des bombardements. C'est pourquoi il lui demande ses intentions sur cette question qui devient particulièrement préoccupante pour la santé de nos militaires, et s'il compte organiser très rapidement un suivi médical des militaires, des journalistes et des délégués humanitaires, mais également des personnels de l'établissement technique et du centre d'essai de la délégation pour l'armement de Bourges où ont eu lieu des tests d'obus comportant de l'uranium appauvri, et s'il ouvrira un débat national pour que les conséquences sanitaires, environnementales et éthiques de l'utilisation de ces armes soient publiquement étudiées et discutées.

Texte de la réponse

Il n'existe actuellement aucune donnée objective qui montre une augmentation de l'incidence des maladies cancéreuses, en particulier des hémopathies malignes, chez les militaires français ou alliés ayant servi dans les Balkans. S'agissant des militaires français, huit cas de leucémies ont été recensés en 2000 par la caisse nationale militaire de sécurité sociale. Rapporté au nombre de cotisants qui s'élève à 370 000 militaires d'active, ce chiffre donne un taux d'incidence voisin de 2 pour 100 000, correspondant au taux d'incidence de la population générale (2 à 5 pour 100 000 pour la classe d'âge de 20 à 60 ans). Toutefois, les investigations se poursuivent pour vérifier et confirmer ce fait, notamment sur les cas de militaires présentant une hémopathie maligne et ayant séjourné dans les Balkans, en vue de rechercher l'existence des facteurs pouvant être la cause de ces maladies. La recherche d'uranium dans les urines des malades s'est avérée négative dans tous les cas explorés. Elle sera également réalisée pour tous les malades qui seraient identifiés par le service de santé des armées. De plus, conscient de l'inquiétude des personnes qui ont séjourné dans le Golfe ou dans les Balkans, le ministre de la défense a décidé de faire bénéficier d'une visite médicale adaptée en fonction des symptômes : les militaires, lors des visites systématiques annuelles et des consultations ambulatoires ; les anciens militaires, la prise en charge est effectuée par les directions régionales du service de santé des armées en liaison avec les directions interdépartementales des anciens combattants ; les civils et les réservistes, la prise en charge est assurée par les directions régionales du service de santé. Une personne estimant être victime d'une affection médicale liée au service peut également déposer une demande de pension d'invalidité auprès de la direction interdépartementale des anciens combattants la plus proche de son domicile. Par ailleurs, une mission d'information parlementaire a été mise en place pour étudier les risques éventuels auxquels ont été exposés les

militaires au cours du conflit du Golfe. Ses investigations ont été élargies aux opérations menées dans les Balkans. Les conclusions de ses travaux seront rendues publiques. Une coopération permanente est également instaurée entre le ministère délégué à la santé et le ministère de la défense dans les domaines qui concernent la santé publique. Dans ce cadre, un groupe d'experts indépendants étudie les données sanitaires relatives aux anciens combattants de la guerre du Golfe et analysera l'ensemble des études conduites sur les conséquences possibles de l'exposition à l'uranium appauvri des personnels ayant servi dans les Balkans et le Golfe. S'agissant des armes françaises, il s'avère que la seule munition à uranium appauvri dont dispose l'armée de terre est l'obus flèche OFL 105 F 2 de 105 millimètres pour ses chars AMX 30 B 2 produits dans l'usine de GIAT Industries à Salbris. Leur nombre a été limité au strict besoin opérationnel. Les chars Leclerc sont approvisionnés exclusivement en obus flèche au tungstène OFL 120 F 1 de 120 millimètres. Des tirs expérimentaux de projectiles à uranium appauvri ont été effectués dans deux centres d'essais de la délégation générale pour l'armement : l'établissement technique de Bourges et le centre d'études de Gramat, au sein desquels les mesures de protection sont extrêmement rigoureuses. Ainsi, les cibles sont placées dans une enceinte confinée dont la ventilation est filtrée, et les personnels ayant accès aux zones contrôlées pour la préparation des tirs puis leur interprétation sont équipés de dosimètres et doivent revêtir les équipements de protection. Au moment des tirs, ils se trouvent dans des abris à plus de 300 mètres de la zone d'impact. Un suivi médical spécifique conforme à la législation sur la médecine du travail, incluant une recherche d'uranium dans les urines lorsque cela s'avère nécessaire, est appliqué au personnel permanent et occasionnel présent sur la position de tir. Les enquêtes épidémiologiques effectuées sur le personnel ayant participé aux essais de ces munitions n'ont fait ressortir aucune anomalie. En ce qui concerne l'environnement, une surveillance est assurée par le service de protection radiologique des armées (SPRA) et n'a jamais mis en évidence de pollution des sites. Les effluents liquides de lavage sont récupérés par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs et des échantillons de végétaux, d'eau, de sédiments au fond des puits sont prélevés et analysés tous les trois mois par le SPRA. La France participe, notamment au sein de l'Alliance atlantique, aux recherches et aux échanges d'informations organisés au plan international pour déterminer le risque réel lié à l'utilisation de l'uranium appauvri. Les mesures effectuées ou en cours de réalisation dans les Balkans montrent la difficulté de trouver des traces de contamination qui pourraient avoir un impact sur la santé ou l'environnement. Les résultats de ces travaux seront rendus publics. Il est nécessaire pour l'armée de terre française de disposer d'une munition permettant de faire face à des chars modernes et fortement blindés tout en restant à distance de sécurité, c'est-à-dire avec un moindre risque pour la vie de nos militaires. Dans ces conditions, le ministère de la défense n'envisage pas de mettre un terme à la production de ce type de munitions. Néanmoins, dans l'attente des résultats des études entreprises, la France a décidé d'en suspendre l'utilisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56931

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 381

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1808